

Logements protégés Salavaux



Coopérative Les Savoies

1. Admission

Conformément aux directives du Service des assurances sociales et de l'hébergement du canton de Vaud (SASH), une commission d'attribution examine confidentiellement les dossiers de demande de logement protégé (LP).

2. Encadrement

L'encadrement a pour but de faciliter la vie quotidienne des résidents. Une personne répondante est à l'écoute des habitants et organise des activités pour éviter l'isolement social. Elle est habilitée à mobiliser les services médicaux (santé, aides sociales, etc.).

La personne répondante ou le concierge de maison peuvent également apporter une aide personnelle, par exemples monter les courses, transporter les sacs d'ordures ménagères, remplacer une ampoule, déplacer un meuble, etc.



A la différence des établissements sanitaires, les soins apportés aux habitants des LP ne sont pas dispensés par du personnel soignant à demeure mais par le Centre médico-social (CMS).

Le CMS propose les repas à domicile, le contrôle de santé (prise de tension, prise de sang, glycémie, injections, pansements), la gestion des médicaments, l'accompagnement pour la toilette, la douche ou un bain, etc.

3. Local communautaire

Le concept des LP se distingue par l'existence d'un local communautaire et les services de la personne répondante dont le rôle est de lutter contre l'isolement social. Avec cuisine et installations sanitaires, cet espace est à disposition des locataires. Il est géré par la personne répondante et permet à chacune et chacun de se rassembler pour des activités communes ou recevoir des visites en nombre.



4. Concept architectural

Les ascenseurs, conçus pour les chaises roulantes, desservent tous les niveaux. Les circulations horizontales sont particulièrement spacieuses. Des buanderies lumineuses, réparties dans les étages, facilitent la mobilité des habitants. Un interphone relie l'entrée principale à chaque logement.

Les appartements sont composés d'un séjour, d'une cuisine agencée avec lave-vaisselle, d'une ou deux chambre(s), d'une salle d'eau avec douche, lavabo et WC, d'un balcon ou d'une terrasse et d'une cave.

Les espaces sanitaires sont particulièrement spacieux et offrent des facilités pour les soins à domicile. Les stores des grandes baies sont motorisés.



5. Téléalarme

Le système Sécu tel, fait l'objet d'un abonnement personnel contracté par le locataire. Il permet une liaison jour et nuit avec une personne de l'entourage ou une centrale d'alarme. La personne contactée évalue la situation et, cas échéant, mobilise les services d'urgence ou médico-sociaux nécessaires. Ce service est facturé directement au locataire.

6. Bail à loyer

Le bail à loyer est signé par le locataire ou son représentant légal. Il comprend le loyer du logement privatif, les charges de l'encadrement social et la jouissance du local communautaire. Les frais accessoires de chauffage et d'eau chaude font l'objet d'un décompte annuel. (Fiche loyers en annexe).

Les prestations du CMS sont facturées directement du prestataire au consommateur.

7. Participations AVS, AI, PC

Selon les conditions financières du locataire, une aide peut lui être accordée par les dispositions de la LAPRAMS pour faire face aux coûts du loyer, de la jouissance du local communautaire, de l'encadrement social et des prestations du CMS.

La commission d'attribution ou la personne de référence orientent les demandes vers les services sociaux concernés.





Coopérative Les Savoies
Rte du Château 5
CH-1580 Oleyres

Tél. 026 675 14 20
www.lessavoies.ch
lessavoies@lessavoies.ch

